



## SOMMAIRE

2. ANALYSE SOCIODÉMOGRAPHIQUE
  3. ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE
  4. L'OFFRE DE GARDE
  5. LES MICROSTRUCTURES
  6. LES MAM DU PAYS
  7. SYNTHÈSE : CONSTATS ET PROPOSITIONS
  8. LEXIQUE
- CARTE PAYS ET INTERCOMMUNALITÉS

## Les microstructures

### Pourquoi s'intéresser aux microstructures ?

*Ce terme désigne des accueils collectifs de petite taille pour le jeune enfant. Les microstructures se déclinent en deux formules, différentes l'une de l'autre : microcrèche (petite crèche) et maison d'assistants maternels (MAM : regroupement de deux à quatre assistants maternels sur un même lieu d'accueil).*

Sur le territoire, la garde des jeunes enfants est assurée en grande partie par les assistantes maternelles.

Des accueils collectifs se sont également développés dans certaines communes (accueil régulier ou occasionnel) et proposent ainsi une offre de garde complémentaire à l'accueil individuel.

En 2007, les membres de la commission « enfance » du Conseil de développement ont été informés de nouveaux projets (MAM et microcrèche) sur le territoire, ce qui a suscité un vif intérêt et initié la création de l'Observatoire des modes de garde.

Mais pourquoi ?

En 2005, la commission « enfance » avait souligné le besoin de garde avec une amplitude horaire plus importante, en lien direct avec l'augmentation du temps de trajet domicile/travail.

Des besoins plus spécifiques ont été également identifiés notamment pour les parents exerçant un métier en horaires décalés (milieu hospitalier, industriel avec la mise en place du 2 x 8, voire 3 x 8...).

Au-delà des enjeux de société que soulèvent ces nouvelles demandes, les formules proposées en micro-structure ont semblé intéressantes, observées sous le prisme des horaires.

Pour cela, deux MAM (la Timounette et la Maisonnette) ont été particulièrement suivies.

Pour compléter ces analyses empiriques, des étudiants en Master 2 IGIS (ingénierie et gestion de l'intervention sociale) ont interrogé vingt-quatre structures (50 % MAM et 50 % microcrèches) en majorité situées dans le Grand Ouest.

Et enfin, une réactualisation du diagnostic territorial « petite enfance » a été réalisée.

L'hypothèse initiale était la suivante : ces nouveaux dispositifs peuvent apporter une complémentarité dans l'offre de garde notamment en matière d'horaires élargis.

Le travail ci-après ne contredit pas l'intuition initiale mais d'autres effets ont pu également être constatés. ■

## ÉDITORIAL



par Laura Glass,  
référente de l'Observatoire  
des modes de garde

Depuis trois ans, le groupe de l'Observatoire des modes de garde porte un œil attentif au développement des microstructures (microcrèche et maison d'assistants maternels). Sur le Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne, déjà trois maisons d'assistants maternelles se sont installées et un projet est en réflexion pour une microcrèche. Pour mieux saisir les effets de tels dispositifs, de nombreuses observations ont été récoltées.

Les réponses en matière de modes de garde sont complexes car les besoins fluctuent et les demandes sont diversifiées. La vie économique et sociale influence directement le fonctionnement des modes de garde.

Ces brèves apportent donc un regard qu'il est nécessaire de situer dans sa temporalité.

En espérant qu'elles vous éclairent dans vos démarches, je remercie toute l'équipe de l'Observatoire et tout particulièrement les assistantes maternelles de la Maisonnette et la Timounette qui nous ont aidés à recueillir de riches informations.

Bonne lecture! ☺

### Une combinaison de facteurs agit sur les besoins en modes de garde

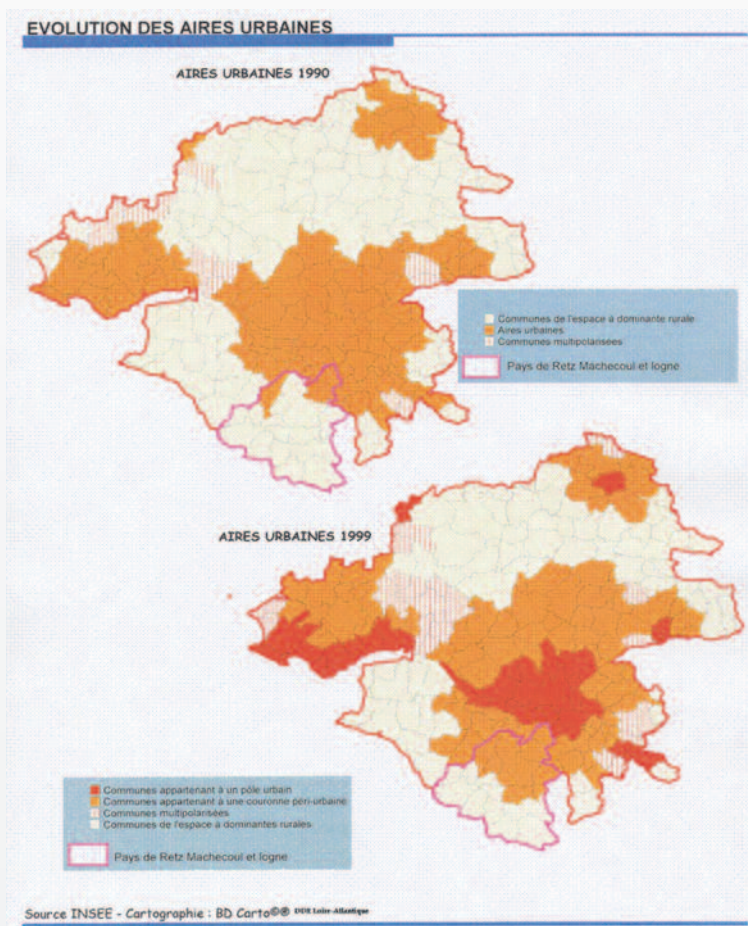
*Il est très difficile de prévoir pour une collectivité le nombre de places d'accueil du jeune enfant. Divers facteurs agissent (économiques, sociaux, démographiques, politiques nationales de l'enfance...) voire interagissent et peuvent bousculer la tension entre l'offre et la demande. L'augmentation de la population ne peut à elle seule déterminer les besoins. Aujourd'hui, sur certaines communes du territoire, il reste des places chez de nombreuses assistantes maternelles.*

Le territoire connaît une augmentation considérable de sa population depuis ces vingt dernières années. Une première vague d'habitants est venue s'installer au nord de la communauté de communes de Grandlieu puis une seconde est allée un peu plus loin vers la communauté de communes de la région de Machecoul. Aujourd'hui, le sud du territoire accueille la troisième vague de nouveaux habitants. Le foncier étant plus cher en proximité de l'agglomération nantaise, les familles s'éloignent pour accéder à la propriété.



Le taux de croissance démographique annuel entre 1999 et 2008 est largement au-dessus de la moyenne départementale (1,28 %) pour la majorité des communes, avec une réelle explosion démographique pour les communes de Geneston (5,62 %), La Marne (5,14 %), La Limouzinière (4,97 %) et Saint-Colomban (4,89 %). Le taux de natalité pour les communautés de communes de Grandlieu (16,2 %) et de la région de Machecoul (15,4 %) est là encore bien au-dessus de la moyenne départementale (13,4 %).

L'augmentation de la population pour la communauté de communes de Grandlieu est liée à la combinaison solde migratoire et naturel, pour la région de Machecoul, principalement au solde migratoire et pour la Loire-Atlantique méridionale, c'est le solde migratoire qui agit sur cette croissance démographique.  
Source INSEE



Malgré cette augmentation globale de la population, on enregistre cependant une légère baisse du nombre d'enfants de moins de 5 ans entre 2006 et 2009 (baisse de cinquante-quatre enfants de moins de 5 ans).  
Source CAFLA



Les ménages en couple avec enfants sont très nombreux sur le territoire. Là encore, le Pays est au-dessus de la moyenne départementale (29,6 %) avec une fourchette variant de 29,6 % (Machecoul) à 47 % pour la commune de Geneston.

Le nombre de familles monoparentales augmente et tend à s'approcher de la moyenne départementale (7 %). On peut souligner un nombre important en 2007 de familles monoparentales pour les communes de Fresnay-en-Retz (8,3 %), de La Limouzinière, de Machecoul et de Legé avec plus de 7 %.  
Source INSEE ■

### Ce que l'on peut en retenir...

Les indicateurs sociodémographiques montrent la forte attractivité du territoire accueillant un grand nombre de familles avec enfants. Mais cette augmentation de la population induit-elle forcément une augmentation des besoins en mode de garde? L'évolution de la composition de la famille, notamment par le nombre croissant des familles monoparentales, laisse supposer une demande de mode de garde plus souple.

### La situation socio-économique est interdépendante du besoin de garde

Les indicateurs socio-économiques sont indispensables pour bien comprendre le mouvement entre offre et demande en matière de mode de garde. Le facteur économique est décisif dans l'analyse des modes de garde. Par exemple, un taux d'activité féminin fort génère une demande en mode de garde plus importante. Parallèlement, en période de crise de l'emploi, les femmes ont tendance à sortir du marché du travail.

Le Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne enregistre en 2007 un faible taux de chômage avec 6,3 % contre 9,3 % pour la moyenne départementale. Mais il existe une grande disparité entre les communes du Pays avec une variation du taux de chômage de 10,6 % (Bourgneuf-en-Retz) à 5 % (Geneston et Corcoué).

On assiste à une augmentation considérable du nombre de demandeurs d'emplois entre 2008 et 2009 dans le département (+ de 26 %), conséquence des dégradations économiques générales amplifiées par une chute de créations d'entreprises et de fortes pertes d'emploi dans l'industrie et l'intérim.

Ce phénomène qui a touché le pays est particulièrement marqué pour la communauté de communes de la Loire-Atlantique méridionale et celle de la région de Machecoul avec une variation de plus de 31 %.

Par ailleurs, le taux de chômage féminin en 2007 est supérieur pour les communautés de communes de la région de Machecoul (11 %) et la Loire-Atlantique méridionale (8,4 %) comparativement à la moyenne régionale (7,5 %). La communauté de communes de Grandlieu enregistre un taux de 6,5 %.

L'écart entre le taux de chômage hommes/femmes reste important sur le Pays et spécifiquement pour la communauté de communes de la région de Machecoul avec un écart de 5,5 points (écart régional en 2007 de 1,7).

Source recensement INSEE

Le revenu médian pour le Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne est inférieur à la médiane départementale (18 524 €). Cependant, il existe de véritables disparités entre le nord et le sud. Sur la communauté de communes de Grandlieu, le revenu médian est de 18 245 €, de 16 798 € sur la communauté de communes de la région de Machecoul et de 16 599 € sur celle de la Loire-Atlantique Méridionale.

Source INSEE 2008

Le pourcentage de la population en dessous du seuil de pauvreté confirme ces disparités nord/sud : en 2005, 18,7 % de la population vivait sous le seuil de la pauvreté dans la communauté de communes de la région de Machecoul et 20,1 % dans celle de la Loire-Atlantique Méridionale (moyenne départementale de 15 %). L'écart entre le nord/sud se creuse si l'on compare ces chiffres avec ceux de la communauté de communes de Grandlieu (13 % de la population

sous le seuil de la pauvreté).

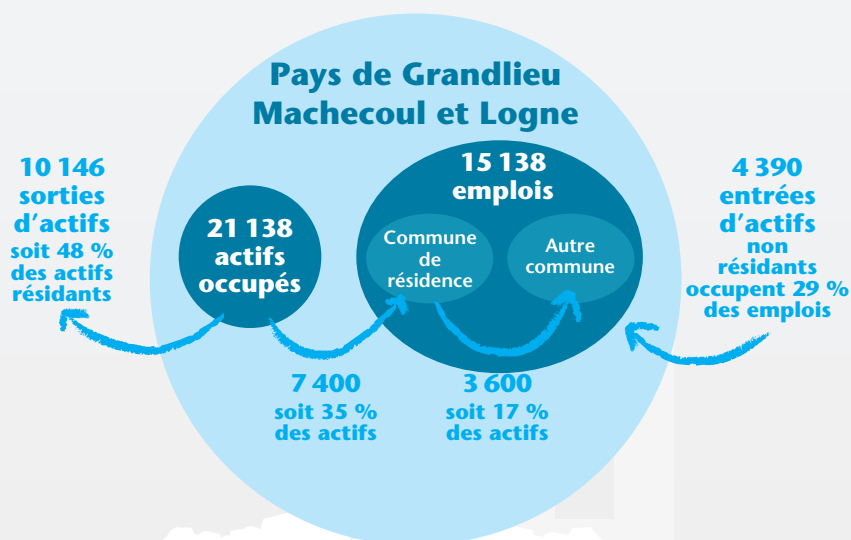
Source PDH Loire-Atlantique - Filocom, DGI 2004-2005

Au 31 mai 2011, cinq cent soixante-six personnes sont bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Entre 2007 et 2011, on enregistre une augmentation de plus de 28 % du nombre de bénéficiaires du RSA.

36 % des bénéficiaires résident sur une des communes pôles du Pays (Saint-Philbert-de-Grandlieu, Machecoul, Legé), 18 % résident sur les communes proches de l'agglomération nantaise, territoire où les services sont plus accessibles. À noter que 9 % des bénéficiaires résident sur la commune de Bourgneuf-en-Retz.

Source CG44 - Service DGAS

En 1999, 48 % des actifs résidant sur le Pays travaillent à l'extérieur du territoire. La densification du flux routier a généré un temps de trajet domicile/travail plus important. ■



Étude sur la mobilité sur le Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne - 2008 - Source : CODELA septembre 2002 extrapolée à l'échelle des communes intégrées au Pays en 2003 - INSEE 1999.

### Ce que l'on peut en retenir...

On constate sur le territoire une disparité géographique nord/sud en matière de précarité. Il semblerait que l'analyse des besoins en modes de garde est à construire dans une approche différenciée, en fonction des territoires infracommunautaires.

L'augmentation des temps de trajet domicile/travail génère un besoin de garde avec des amplitudes horaires plus importantes.

Les enjeux identifiés sont principalement qualitatifs : pouvoir offrir un panel de modes de gardes, complémentaires entre eux pour répondre à la diversité des situations.

### Des accueils individuels et collectifs, une analyse communale nécessaire

Le territoire est couvert en majorité par un accueil individuel assuré par les assistants maternels. En 2010, ce sont mille cinq assistants maternels qui participent à la garde des enfants sur le Pays. Neuf accueils collectifs proposent un accueil régulier ou occasionnel, situés sur les communes pôles et les communes dans le nord du territoire. L'évolution de la réglementation relative à l'accueil du jeune enfant est également une variable considérable pour l'analyse des besoins en modes de garde.

Fin 2009, plus de deux mille huit cents enfants ont moins de 3 ans et plus de deux mille sept cents enfants sont âgés de 3 à 5 ans.

Source CAFLA

#### Les accueils collectifs

En 2011, le Pays est couvert par neuf accueils collectifs dont cinq haltes-garderies (46 % des places), trois multi-accueils et une crèche interentreprises.

Cent soixante-sept places sont réparties sur le territoire avec une concentration de cent sept places sur la communauté de communes de Grandlieu, quarante-cinq places sur la commune de Machecoul et quinze sur la commune de Legé.

#### Les accueils individuels

En 2010, le Pays compte mille cinq assistants maternels proposant plus de deux mille neuf cents places d'accueil réparties par tranche d'âge de la naissance à 10 ans.

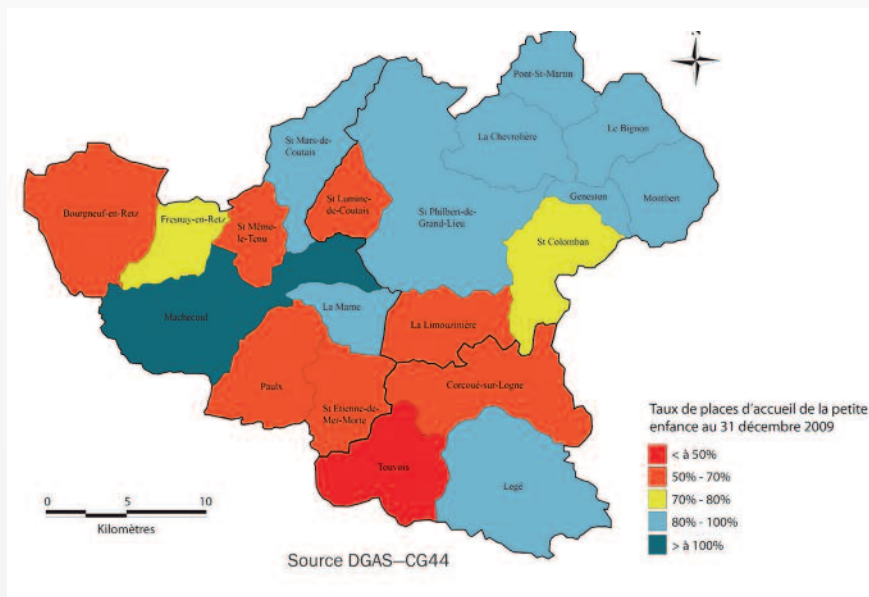
Entre 2009 et 2010, le nombre d'assistants maternels est sensiblement le même. Cependant, le nombre de places d'accueil est en augmentation avec le passage à quatre places pour l'agrément.

#### Des nouvelles réglementations en matière d'accueils collectifs et garde individuelle

Les microcrèches ont été développées à titre expérimental par un décret du 1<sup>er</sup> août 2000 et sont dotées d'un cadre réglementaire spécifique par un décret du 20 février 2007.

En 2000, la première maison d'assistants maternels a été mise en place à titre expérimental en Mayenne. Dix ans après, la loi du 9 juin 2010 instaure officiellement ces nouveaux dispositifs.

Fin 2008, le nombre maximum de places par assistants maternels aug-



mente de trois à quatre (agrément attribué sous condition). Il semblerait malgré l'effet immédiat de cette loi (grand nombre de demandes d'évaluation pour le passage à quatre places) qu'une partie des assistants maternels utilise peu la quatrième place pour diverses raisons (conserver une qualité du travail et un cadre de vie agréable). Néanmoins, ce quatrième agrément est parfois utilisé car il apporte une ressource financière supplémentaire non négligeable.

Source PMI délégation de l'action sociale du Vignoble et du Pays de Retz



Cette carte montre le rapport par commune entre le nombre de places d'accueil (individuel et collectif) et le nombre d'enfants de la naissance à 3 ans.

#### On distingue bien une tension entre l'offre et la demande, inversée en fonction de la situation géographique et du degré d'attractivité des communes.

Pour les communes en proximité de l'agglomération nantaise et les communes pôles, l'offre d'accueil, du point de vue quantitatif, est suffisante par rapport aux besoins supposés. Inversement, pour les communes du sud du territoire (à l'exception de Legé) et celles en périphérie de Machecoul (à l'exception de La Marne), on observe une tension entre la demande et l'offre de garde. Il y a donc un certain déséquilibre territorial au regard du rapport de l'offre et de la demande en termes de garde. ■

Pour connaître les offres de garde sur votre territoire : [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)

#### Ce que l'on peut en retenir...

La tension entre l'offre et la demande est plus marquée dans le sud du territoire, sur les communes en périphérie des communes pôles (Machecoul et Legé).

On peut supposer que les parents choisissent un lieu de garde situé sur leur trajet domicile/travail, de ce fait le déséquilibre s'estompe. L'analyse locale montre la nécessité d'élaborer une réponse dans une logique intercommunale pour certains territoires.

## Les microstructures

En Loire-Atlantique, trente-six microstructures existent aujourd'hui dont vingt-six MAM (la majorité des MAM se situant dans l'aire urbaine nantaise). Toutes les MAM sont organisées en association afin d'assurer les charges et les investissements communs. À l'inverse, le développement des microcrèches est moins conséquent, localisées aussi bien sur l'espace urbain, périurbain que rural, avec des modes de pilotage très diversifiés : quatre municipales, une intercommunale, deux pilotées par des entreprises privées (EURL et SARL), deux associatives, une délégation de gestion à une mutuelle. Quatre microcrèches sont attendues entre 2011 et 2012. Les MAM poursuivent également leur développement.

### Les Microcrèches (MC)

Décret du 7 juin 2010

Une MC peut être créée par une personne physique ou morale de droit privé (autorisation du président du CG) et une personne morale de droit public (avis du président du CG). Une MC peut accueillir au maximum dix enfants. L'équipe doit être composée d'un directeur ou référent technique et de professionnels expérimentés. Il est possible d'élaborer un pôle de deux microcrèches ne dépassant pas dix-huit places. Pour les microcrèches portées par une entreprise privée, le financement CAF se fera par la PAJE (prestation d'allocation du jeune enfant) perçue directement par les parents. Pour les autres, c'est la PSU (prestation service unique), versée directement au gestionnaire, qui s'applique.

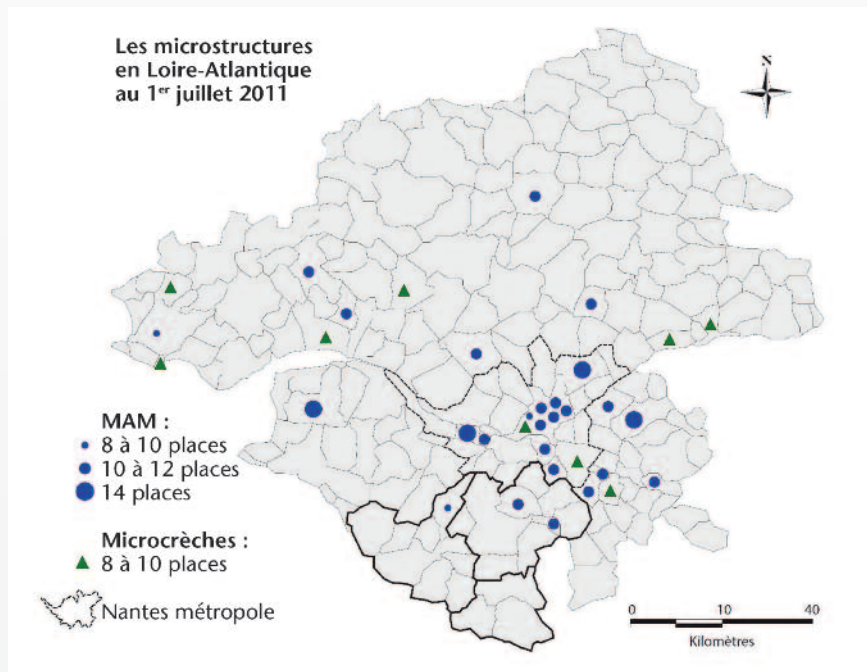
### Les maisons d'assistantes maternelles (MAM)

Loi du 9 juin 2010

Une MAM réunit deux à quatre assistantes maternelles sur un même lieu pouvant accueillir au maximum seize enfants simultanément (quatorze en L-A). La relation contractuelle classique entre le parent et l'assistante maternel est maintenue avec une délégation d'accueil possible entre les assistantes maternelles de la structure. C'est le système du financement PAJE qui s'applique. La loi n'oblige rien en matière de règlement intérieur et projet pédagogique même si cela est fortement recommandé (exigé par le CG 44).

### Les grandes lignes de l'étude menée par les étudiants en master IGIS

Vingt-quatre microstructures (50 % pour la mise en place d'une MC et 50 % MAM) ont été enquêtées, situées en majorité dans la région du



Grand Ouest, en grande partie en territoire rural et périurbain et localisées très souvent en proximité des écoles. En matière de partenariat public/privé, cet échantillon révèle que les microstructures en zone périurbaine et rurale sont mieux soutenues par les collectivités locales.

L'argument principal évoqué pour le choix d'une microstructure est sa **dimension** (« **taille humaine** ») avec la mise en place d'une meilleure prise en charge individualisée de l'enfant. Rompre l'isolement, séparer milieu professionnel et lieu d'habitation sont les principales raisons énoncées par les assistantes maternelles regroupées en MAM. La facilité de la mise en œuvre d'un tel dispositif est également abordée.

L'allègement des diplômes pour l'encadrement, la rapidité de sa mise en œuvre, les aides importantes de la CAF sont les points forts exposés.

Les amplitudes horaires apparaissent plus importantes pour une MC (13 heures) que pour une MAM (11 heures).

Les MC ont une organisation managériale classique au contraire des MAM où il n'y a pas de supérieur hiérarchique. C'est un système d'autorégulation qui est en place.

Le taux de fréquentation des microstructures est important.

Les freins rencontrés par les porteurs de projet sont essentiellement liés à la recherche du local (trouver une commune d'accueil avec mise à disposition d'un local ou des propriétaires si la collectivité n'intervient pas), à la composition d'une équipe volontaire et compétente, à l'identification des personnes ressources pour accompagner le projet. ■



### Ce que l'on peut en retenir...

Les informations recueillies dévoilent une grande diversité de projets. Le développement des microstructures est également révélateur de la recomposition des relations publiques/privées qui se joue depuis plusieurs années dans le secteur petite enfance avec des statuts et des modes de portage très diversifiés (associations locales, mutuelles, collectivités en régie directe ou en délégation, entreprise privée à but lucratif...). Le mode de pilotage, les partenariats construits autour des MAM sont innovants et complexes au regard des contrats de travail (relation directe entre le parent et l'assistante maternel), du management (autorégulation), du jeu des acteurs (association, collectivités, parents, conseil général...).

### en images...



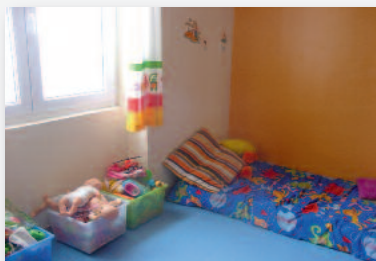
La Maisonnette - Extérieur



La Maisonnette - Espace jeu



La Timounette - Chambre



La Timounette - Espace jeu calme



Les Minis-Poussent - Espace jeu

Trois MAM ont été mises en place entre 2009 et 2010 sur le Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne. Toutes sont situées en proximité de l'agglomération nantaise. Une microcrèche est prévue en 2012 à Legé. Cette dernière est portée par une maison de retraite en réponse aux difficultés de garde pour les enfants des salariés qui travaillent en horaires élargis.

**La Maisonnette** est située sur la commune de Geneston. Elle fut la première à voir le jour, en août 2009. Quatre assistantes maternelles ont porté le projet pendant plus de deux ans. La PMI leur a accordé un agrément de quatorze places puis de douze places. Les premiers mois (agrément de quatorze), deux places d'urgence ont pu répondre à vingt-neuf situations diverses (assistante maternelle malade, en formation, soucis personnels d'une assistante maternelle ou d'un parent...).

Vingt-deux enfants y sont accueillis: dix enfants en horaires élargis (avant 8h00 et après 19h00) dont sept enfants scolarisés sur des temps périscolaires et quatre enfants sur des temps hebdomadaires courts (moins de 18 heures).

**La Timounette** a ouvert ses portes en septembre 2010 sur la commune de Saint-Mars-de-Coutais avec une capacité de huit places. Elle regroupe trois assistantes maternelles. Douze enfants sont accueillis (huit sur des temps élargis dont deux en périscolaires et trois sur des temps en dessous de 18 heures hebdomadaires). Deux enfants des assistantes maternelles de l'équipe bénéficient de la MAM. L'association réfléchit actuellement à intégrer les parents dans l'association.

**Les Minis-Poussent** est la toute dernière MAM ouverte. Elle est située sur la commune de La Chevrolière, elle peut accueillir dix enfants simultanément et regroupe trois assistantes maternelles.

#### Remarques

- L'agrément est attribué par la PMI. Il est déterminé en fonction de l'équipe (nombre) et de l'équipement (surface). L'agrément pour deux MAM serait susceptible d'augmenter de deux places, une réflexion étant menée par les collectivités pour un nouvel équipement ou un agrandissement (réaménagement d'une salle supplémentaire).
- Les structures proposent toutes des horaires atypiques (6h00/6h30 à 20h00/20h30) avec un minimum d'amplitude horaire journalière de 14 heures.
- Toutes sont organisées sous forme associative (gestion, entretien, charges collectives, achat jeux, événements...).

- Le taux horaire moyen constaté est d'environ 3 € net de l'heure.

#### Quel accompagnement ?

- Soutien des municipalités à différents degrés: prise en charge du loyer en totalité ou partie, prise en charge des travaux d'aménagement...
- Accompagnement du CG 44 (fiche technique et financier: 250 € par place).
- Les structures ont toutes bénéficié de la subvention européenne Leader.
- Deux structures font partie de la Fédération Familles rurales, deux structures sont accompagnées dans le cadre de l'observatoire.

#### Les effets (bilan pour deux MAM)

- Du point de vue des parents: croisement de regards éducatifs (rupture avec la seule relation parents/assistante maternelle).
- Du point de vue des assistantes maternelles: isolement rompu.
- Du point de vue de l'enfant: « vivre comme à la maison ».
- Un investissement considérable pour le groupe de professionnels (temps, financier, conditions de travail...).
- Une réponse pour des besoins de gardes singuliers: quelques heures en semaine, en horaires atypiques, en périscolaire, également possible pour les urgences (mais cela nécessite un minimum d'équilibre financier et donc une participation plus importante de la collectivité).
- Les associations peuvent être un outil d'animation locale par la mise en place d'événements, de rencontres parents...
- Une expérience de partenariat public/privé unique et une offre de garde bien moins onéreuse pour la collectivité (participation tout ou en partie au loyer et non au fonctionnement global).

#### Remarque

Les MAM sont toutes situées sur la commune de résidence des assistantes maternelles. Mais aujourd'hui, on observe des porteurs de projet prêts à s'installer dans une commune autre que celle du lieu d'habitation. ■

### Ce que l'on peut en retenir...

#### Les conditions pour la pérennisation

- Pour garantir les réponses en horaires atypiques, le système de délégation accordé par la PMI est indispensable.
- Pour apporter une réponse en places d'urgence, il est fortement conseillé de bien clarifier le partenariat entre les différentes parties (objet, conditions...) et de construire des relais notamment en termes d'information (ex: RAM: relais assistants maternelles).
- Pour construire un partenariat public/privé pérenne (ex: entre la municipalité et la MAM), une convention et des bilans annuels entre les différentes parties sont préconisés.
- Pour assurer un travail d'équipe sur le temps, il semble nécessaire de construire des temps de régulation, de médiation entre les assistantes maternelles de la MAM.
- Pour permettre la capitalisation et augmenter la qualité de l'accueil, de la gestion, il serait intéressant de mettre en place des échanges de pratiques entre MAM, voire des formations en fonction des besoins identifiés.

## Synthèse : constats et propositions

Ce travail a permis de situer dans quel mouvement global s'inscrit le développement des microstructures, en particulier celui des MAM sur le Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne et de répondre aux questions suivantes : Comment ces nouvelles propositions peuvent apporter une complémentarité en termes de garde? Et sous quelles conditions? Nous avons conscience qu'il y a encore de nombreux espaces inexplorés mais cela reste néanmoins un premier éclairage en la matière.

### Diagnostic socio-économique et démographique du territoire Pays

Attractivité du territoire avec un étalement urbain qui se poursuit dans le sud du territoire et qui induit des nouveaux besoins (équipements, services).

La densification du réseau routier et l'augmentation de la distance travail/domicile génèrent un bouleversement dans l'articulation des temps professionnels, familiaux, personnels.

Un territoire marqué par une disparité nord/sud en matière de précarité.

### Diagnostic quantitatif de l'accueil petite enfance sur le territoire Pays

La tension entre l'offre et la demande en termes de garde d'enfants montre une disparité nord/sud.

Une étude infracommunautaire est nécessaire pour définir de façon précise les besoins. Mais l'analyse serait à construire dans une vision intercommunale afin de garantir un certain équilibre territorial.

### Regard sur les microstructures en Loire-Atlantique et sur le Pays

Les microstructures, plus souples et moins onéreuses ont été les dispositifs en vogue des trois dernières années sur le département. MAM et MC sont très différentes l'une de l'autre dans leur mode de pilotage, les financements, la relation employeur/salarié, le partage des responsabilités.



L'équipe de la MAM de la Maissonnette.

Le développement des microcrèches en Loire-Atlantique montre une très grande disparité au regard de la diversité des statuts et des modes de pilotage. L'entrée des entreprises privées à but lucratif se fait jour dans le secteur petite enfance. Les MAM connaissent un véritable essor et poursuivent leur ascension. Le fonctionnement et le partenariat public/privé diffèrent d'une MAM à une autre. Le Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne accueille aujourd'hui trois MAM, toutes situées en proximité de l'agglomération nantaise, toutes ayant le soutien de leur municipalité, toutes proposant une amplitude journalière considérable (14 heures). La complexité et l'innovation du pilotage est à noter également.

- Pour le sud du territoire (excepté les communes pôles), on peut s'attendre à une augmentation des demandes de garde d'enfants.
- La disparité au regard de la précarité entre le nord et le sud révèle des enjeux d'insertion professionnelle et sociale pour une part de la population qui induisent la nécessité d'un mode de garde adapté et souple (accessibilité financière, courte durée, garde périodique, horaires adaptés...).
- Face à la tension entre l'offre et la demande toujours difficile à anticiper car évolutive, il est particulièrement intéressant de noter la mobilité potentielle du dispositif MAM (pouvant réduire le nombre de places sur une commune et augmenter la capacité d'accueil sur un autre territoire en déficit de places).
- Pour garantir la pérennisation des MAM, un accompagnement est conseillé à plusieurs niveaux (éducatif et pédagogique, organisationnel, partenarial...).

**Accueil de dépannage selon la PMI\***

Accueil d'un enfant limité à une durée de trois mois (un mois renouvelable deux fois).

**Accueil d'urgence selon la PMI**

Comporte l'idée d'imprévisibilité telle que la maladie, l'accident, la durée étant limitée à 48 heures par assistant maternel.

**Accueil ponctuel**

Accueil de courte durée dans la journée.

**Aire urbaine**

Ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

**EURL**

Établissement unipersonnel à responsabilité limitée étant une SARL constituée d'un seul associé. Il est donc soumis aux mêmes règles qu'une SARL classique, exception faite toutefois des aménagements rendus nécessaires par la présence d'un unique associé.

**Halte garderie**

Accueil collectif des enfants âgés de la naissance à 6 ans en accueil occasionnel.

**Multi-accueil**

Accueil collectif des enfants âgés de la naissance à 6 ans qui associe un accueil régulier ou occasionnel.

**\*PMI (protection maternelle et infantile)**

Service du conseil général qui a été créé à l'origine pour lutter contre la mortalité infantile. Sa mission a évolué vers un rôle plus global de protection et de promotion de la santé de la famille et de l'enfance. Le service accomplit de nombreuses missions médico-sociales dont : l'agrément, le suivi et la formation des assistantes maternelles, le contrôle des établissements d'accueil de la petite enfance.

**RAM (relais assistants maternels)**

Le relais assistants maternels a pour mission de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil indivi-

duel. Ce n'est ni un lieu de garde d'enfants, ni un employeur d'assistants maternels. Le relais assistants maternels assure différentes missions et services auprès des parents, des professionnels de l'accueil à domicile sur un territoire défini. C'est un lieu d'écoute, d'information et d'animation. Il participe au renseignement de l'offre et de demande d'accueil, et à la diffusion de ces informations. Chacun y trouve des renseignements actualisés sur les prestations, les droits et démarches à effectuer comme employeur ou salarié.

**Régie directe**

Désigne le mode de gestion du service public par lequel la collectivité publique assume directement la gestion du service qui relève d'elle. Ce mode de gestion s'oppose à la délégation du service public, par laquelle la personne publique confie la gestion du service à un tiers.

**Revenu médian**

Revenu tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée.

**Seuil de pauvreté**

Niveau de revenus au-dessous duquel un ménage est considéré comme pauvre. Ce seuil prend des valeurs radicalement différentes selon les pays considérés : pays développés ou pays en développement. Le seuil de pauvreté peut être défini de manière absolue (en fonction d'un panier de consommation minimale) ou relative (en pourcentage du revenu médian ou moyen). Les facteurs individuels sont pris en compte pour adapter la notion à la diversité des situations, par exemple les charges familiales, l'âge, ou encore le nombre de personnes vivant dans le ménage.

**Solde migratoire**

Différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

**Solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population)**

Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif

**Taux d'activité**

Rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

**Taux de chômage**

Pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe



La Timounette en présence de Laurence, élue locale, et Charlie, membre de l'équipe de la MAM (de gauche à droite).

d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

**Taux de croissance**

Le taux de croissance d'une grandeur (PIB, démographie...) mesure son évolution d'une période à l'autre (mois, trimestre, année). Il est très généralement exprimé en pourcentage.

**Taux de natalité**

Rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année. ■



Retrouvez-nous sur le site web du Pays : <http://www.pays-gml.fr>

**COMMENT PARTICIPER ?** Le Conseil de développement du Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne est un espace qui a pour ambition d'être accessible au plus grand nombre, ouvert à tous de façon permanente. Différents niveaux d'implication sont possibles. N'hésitez pas à venir vous informer auprès de l'animatrice, Anne Charlot, qui vous expliquera de plus près la démarche et les différentes dynamiques en cours.

**Conseil de développement Pays de Grandlieu Machecoul Logne**  
Maison de Pays • BP 19 • 4 rue Alexandre-Riou • 44270 Machecoul  
Tél. 02 40 02 38 46 - Fax 02 40 02 20 49 - Mail : a.charlot@pays-gml.fr